

Offre affirmation de genre

POUR UNE VIE
EN TOUTE HARMONIE



Desjardins

Assurances

Vie • Santé • Retraite



Pourquoi une offre d'affirmation de genre ?

Le recensement de mai 2021 de Statistique Canada rapporte qu'une personne âgée de 15 ans et plus sur 300 s'identifie comme transgenre ou non binaire. Plusieurs de ces personnes ont besoin d'interventions médicales qui leur permettent d'harmoniser leur apparence physique à leur identité de genre pour ainsi vivre en toute authenticité.

La démarche d'affirmation de genre diffère d'une personne à l'autre. Si vous ou une de vos personnes à charge avez entrepris cette démarche, vous avez sans doute constaté que les régimes publics d'assurance maladie ne couvrent pas certaines interventions médicales. Et, même s'ils couvrent généralement les frais de base (pour les chirurgies mammaires et génitales, par exemple), les niveaux de couverture peuvent varier. Vous devez donc souvent assumer des coûts supplémentaires, ce qui peut représenter un obstacle à votre démarche.

Nous croyons que toute intervention médicale peut s'avérer nécessaire et changer la vie des personnes concernées.

C'est pourquoi nous avons conçu l'offre d'affirmation de genre. Cette couverture peut être ajoutée à la garantie accident-maladie, pour les groupes qui désirent en bénéficier. **Veillez consulter votre brochure ou communiquer avec notre Centre de relation avec la clientèle pour savoir si cette offre fait partie de votre régime d'assurance collective.**

Définitions

Voici quelques définitions basées sur celles proposées par la Fondation Émergence, une organisation à but non lucratif dont la mission est de lutter contre l'homophobie et la transphobie, en plus d'éduquer et d'informer le public, et de le sensibiliser aux réalités des personnes LGBTQ+.

- **Affirmation de genre :** gamme d'interventions sociales, psychologiques, comportementales et médicales conçues pour soutenir et mettre en avant l'identité de genre d'une personne lorsqu'elle entre en conflit avec le sexe qui lui a été assigné à la naissance.
- **Dysphorie de genre :** détresse psychologique causée par l'écart entre l'identité de genre d'une personne et son sexe assigné à la naissance. Il s'agit d'un état clinique défini dans le *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM)*. Toutes les personnes trans ne ressentent pas nécessairement cette détresse.
- **Expression de genre :** manière dont une personne exprime son identité de genre, incluant les comportements (comme le langage corporel) et l'apparence (comme les vêtements, la coiffure, le maquillage).
- **Identité de genre :** manière dont une personne définit son genre (homme, femme, personne non binaire). L'identité de genre se développe généralement entre trois et cinq ans, mais peut évoluer tout au long de la vie.
- **Personne non binaire :** personne dont l'identité de genre n'est ni exclusivement masculine ni exclusivement féminine.

Admissibilité

Voici les trois critères à respecter pour avoir droit à un remboursement des frais engagés admissibles :

1. Les interventions médicales doivent nécessairement être pratiquées au Canada ;
2. Vous devez avoir reçu un diagnostic de dysphorie de genre persistante ;
3. Vous devez bénéficier de la garantie accident-maladie de votre régime.

Vos personnes à charge couvertes par votre garantie accident-maladie sont admissibles à cette couverture.

Ce qui est couvert

Si votre garantie accident-maladie inclut l'offre d'affirmation de genre, elle vous aidera à payer les interventions médicales admissibles que votre régime public d'assurance maladie ne couvre pas, comme la chirurgie de la pomme d'Adam ou des cordes vocales et l'épilation au laser.

Vous trouverez la liste des interventions médicales admissibles en consultant votre brochure d'assurance.

La démarche d'affirmation de genre diffère d'une personne à l'autre. Nous avons donc choisi de fixer un **maximum de remboursement viager** plutôt qu'annuel. Cela donne plus de flexibilité à la personne en processus d'affirmation de genre pour progresser à son rythme et vivre librement, en toute intégrité de genre.

Autres avantages

Dans le cadre de votre processus d'affirmation de genre, vous pourriez avoir besoin de soins de santé qui ne font pas partie de l'offre comme telle, mais qui sont peut-être inclus dans la garantie accident-maladie.

Par exemple :

- Médicaments : hormonothérapie, autres médicaments connexes
- Services professionnels en santé mentale prodigués par des psychologues, psychothérapeutes, etc.
- Services d'orthophonie
- Analyses en laboratoire

Dans ce cas, les frais admissibles remboursés ne seront pas pris en compte dans le calcul du montant maximum viager établi dans le cadre de l'offre affirmation de genre.

Tous les frais admissibles sont assujettis aux conditions prévues par la garantie accident-maladie (franchises, maximums, pourcentages de remboursement, exclusions). Veuillez consulter votre brochure d'assurance pour plus de détails.

Demander une autorisation et faire une réclamation

Vous devez d'abord obtenir une autorisation de notre part pour les interventions médicales d'affirmation de genre. Cela signifie que **vous devez nous soumettre un formulaire de demande d'autorisation préalable** dûment rempli et signé par vous-même, par la personne en processus d'affirmation (s'il ne s'agit pas de vous mais d'une de vos personnes à charge) et par le médecin traitant **avant d'engager des frais**.

Toutes les informations que vous fournissez demeureront **strictement confidentielles**.

DEMANDER UNE AUTORISATION

1. Si vous avez un compte, ouvrez une session à desjardinsassurancevie.com/adherent.
2. Dans le menu **Se connecter**, cliquez sur **Assurance collective** dans la section **Particuliers**.
3. Sous **Outils et ressources**, cliquez sur **Formulaires**.
4. Dans la section **Frais médicaux et dentaires**, cliquez sur le formulaire 22064 – *Demande d'autorisation préalable – Affirmation de genre*.

Vous pouvez aussi communiquer avec notre Centre de contact avec la clientèle pour recevoir le formulaire par courriel. Vous trouverez notre numéro sous la rubrique **Nous joindre** du site sécurisé ou de l'application mobile Omni, et au verso de votre carte de paiement.

5. Lisez la section **IMPORTANT**, remplissez les sections A et B, et signez le formulaire.
6. Demandez à votre médecin de remplir et de signer la section C.

Remarque: Votre régime ne couvre pas les frais facturés par votre médecin pour remplir le formulaire ou nous fournir des informations médicales supplémentaires.

7. Faites-nous parvenir le formulaire selon les instructions qui y sont inscrites.

FAIRE UNE RÉCLAMATION

Une fois que vous avez obtenu votre approbation, vous pouvez faire une réclamation :

1. Si vous avez un compte, ouvrez une session à desjardinsassurancevie.com/adherent.
2. Dans le menu **Se connecter**, cliquez sur **Assurance collective** dans la section **Particuliers**.
3. Sous **Faire une réclamation**, cliquez sur **Formulaires de réclamation**. Choisissez le formulaire 19132 – *Réclamation d'assurance maladie*.

Vous pouvez également télécharger le formulaire directement depuis notre **site public**.

4. Remplissez et signez le formulaire, et joignez-y votre reçu.
5. Faites-nous parvenir le formulaire selon les instructions qui y sont inscrites.

Comme les interventions médicales d'affirmation de genre sont couvertes par votre garantie accident-maladie, les frais admissibles sont assujettis aux conditions prévues par cette garantie.

À propos de Desjardins Assurances

Desjardins Assurances propose une gamme adaptée de produits d'assurance vie, d'assurance santé et d'épargne-retraite. Depuis plus d'un siècle, ses services novateurs sont offerts aux particuliers, aux groupes et aux entreprises. Desjardins Assurances assure la sécurité financière de plus de cinq millions de Canadiens dans ses bureaux répartis d'un bout à l'autre du pays. Cette entreprise est l'une des principales sociétés d'assurance vie au Canada. Elle fait partie du Mouvement Desjardins, premier groupe financier coopératif au Canada.

desjardinsassurancevie.com/adherent

Le présent document résume la nature et les conditions de notre offre affirmation de genre. Il n'a aucune valeur contractuelle. Si vous avez des questions, ou désirez savoir si cette offre fait partie de votre régime d'assurance collective, veuillez consulter votre brochure.



Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. Desjardins^{MD}, Desjardins Assurances^{MC} et les marques de commerce associées sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec utilisées sous licence par Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.
200, rue des Commandeurs, Lévis (Québec) G6V 6R2 / 1 866 647-5013
desjardinsassurancevie.com